

## Extraits de PV du conseil municipal du 8 avril 2010

### Hommage à Jacqueline Chevé, sénatrice

Monsieur le Maire souhaite dans un premier temps avoir une pensée pour Mme Jacqueline Chevé, sénatrice, décédée le 15 mars 2010. Egalement conseillère régionale, elle était au service du territoire et son travail était reconnu par les élus de tous bords politiques. Son suppléant est M. Ronan Kerdraon, maire de Plérin et ancien professeur au collège de Plouguenast. Il conservera une permanence parlementaire à Loudéac.

Le Conseil observe une minute de silence en la mémoire de Mme Jacqueline Chevé.

### Ouverture des plis : Programme de voirie 2010

Daniel Bidan informe le Conseil municipal que la réunion d'ouverture des plis concernant le marché de voirie pour 2010 s'est tenue le vendredi 26 mars 2010. La date limite de réception des offres était fixée au mercredi 24 mars à 17 h. Seules cinq entreprises ont répondu au marché.

L'entreprise BERTHO TP a donc présenté l'offre lui permettant d'être le moins-disant d'un montant HT de 133 752,30 euros. Le chantier devrait commencer dans les deux mois donc a priori sur la période mai-juin.

### ALSH

Nadine Moisan évoque un démarrage timide le mercredi 7 avril du fait que les familles étaient pour la plupart déjà organisées pour les mercredis jusqu'aux vacances d'été. Le niveau d'inscription pour les vacances de printemps est en revanche satisfaisant, la publication du calendrier des activités (piscine...) a certainement été un élément moteur. Au niveau du personnel, c'est Fabienne Lamandé qui assure la direction et Sébastien Rault sera l'animateur pendant ces vacances. Pour la suite c'est Sonia Hamonic qui secondera Fabienne le mercredi.

### Bassin

Joël Helloco, maire-adjoint présente l'état d'avancement du dossier du bassin. La déclaration simplifiée pour refaire le busage déposée auprès de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a été refusée le 19 mars car le projet dépassait les dix mètres linéaires. Les services de l'Etat demandent la réalisation d'un dossier plus complet. Pour ne pas perdre de temps il va être proposé une réunion commune réunissant les représentants de la DDTM, de l'ONEMA (police de l'eau), du SYMEOL et de la mairie pour se mettre d'accord sur les exigences et les besoins de chacun. La phase d'étude devrait donc être plus longue auprès des services concernés. L'objectif pour la municipalité est de conserver une zone suffisante de stationnement sur cet espace tout en garantissant des travaux de rebusage fiable dans la durée.

### CIDERAL : modifications statutaires

Monsieur le Maire présente la proposition de modification des statuts de la CIDERAL pour résoudre les problèmes liés à la légalité des aides apportées au milieu associatif au sein de l'intercommunalité.

La CIDERAL dans ses nouvelles compétences culturelles et sportives ne prendra en charge que les activités destinées au jeune public.

Daniel Bidan, maire-adjoint, a défendu l'intérêt de la pérennisation de l'ACSE au niveau sportif et regrette que la compétence ne soit pas élargie à tous les publics. Plus globalement le conseil souhaite préserver les associations de type CAC sud ou encore l'atelier Graal.

Le Conseil adopte ces modifications statutaires en souhaitant qu'il n'y ait pas de différence entre les activités sportives et culturelles concernant les étudiants.

### Taux d'impositions

Jean-Pierre Etienne, maire-adjoint, présente la situation des taux d'impositions au niveau départemental soit 17.82% pour la taxe d'habitation, 21.34 % pour la taxe foncière sur le bâti et 70.79 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Aucune modification des taux n'est intervenue depuis 2005 sur la commune, seules les valeurs locatives déterminées par l'Etat ont varié.

La commission des finances propose une augmentation de 2 % des taux correspondant à environ 8000 euros de recettes supplémentaires.

Concernant le foncier non bâti, il faut rappeler que si le taux actuel est élevé c'est parce qu'il a servi à payer les opérations de remembrement. Aujourd'hui cette fonction a disparu. Par ailleurs, même si le foncier non bâti touche l'ensemble de la population, la terre reste l'outil de travail essentiel pour les agriculteurs.

Jean-Pierre Etienne présente les différentes augmentations dans les communes alentours.

Dans un souci de solidarité avec le monde agricole, le Conseil décide une augmentation de 2% pour la taxe d'habitation (de 16.03% à 16.35%) et la taxe foncière sur le bâti ( de 19.52% à 19.91% ) et le maintien du taux actuel pour le foncier non bâti (95.33%). Nos taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur le bâti restent donc bien inférieurs à la moyenne départementale.

### **Tarifs eau et assainissement**

Jean-Pierre Etienne propose au nom de la commission des finances de ne pas augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour cette année en relevant pourtant les investissements importants réalisés par la commune ces dernières années dans ces domaines (station, protection des captages...).

### **Eglise du Vieux-Bourg**

#### **\* Travaux**

Jean-Pierre Etienne présente l'état d'avancement des travaux extérieurs. La couverture du porche sud est terminée, celle de la tourelle sera rapidement finie également malgré les difficultés techniques. Les travaux de couverture sont pour le reste bien engagés, il y a du monde sur le chantier. L'objectif est de gagner un mois d'échafaudage. La maçonnerie progresse également. A l'intérieur, quelques remplacements de pierres dans les croisées d'ogives. Prochaine réunion de chantier le 12 avril.

#### **\* Appel aux dons**

Contrairement à ce qui était prévu, la souscription n'est possible que jusqu'à la réception des travaux de l'église. Le Maire rappelle que le budget de la restauration de l'église est parfaitement équilibré et que la démarche de la mairie et de la Fondation est une démarche visant à associer au mieux la population, les associations et les entreprises à la conservation de notre patrimoine. La Fondation du Patrimoine est un organisme très sérieux qui réalise de nombreux projets de ce type sur toute la France. Un état régulier des dons reçus à Rennes nous sera envoyé et pour rappel les enveloppes cachetées déposées en mairie ne sont pas ouvertes en mairie. Un dossier de présentation sera adressé aux entreprises et aux associations. Certaines associations de la commune ont déjà versé une participation, le maire les remercie et rappelle que peu importe la somme c'est le geste qui compte.

### **Questions diverses**

**Restaurant scolaire :** fréquentation relativement stable et effet positif du forfait au collège.

**Feu d'artifice :** Jean-François Carro explique au conseil qu'une nouvelle réglementation est entrée en vigueur et qu'il nous faudra obtenir un agrément en préfecture pour le feu de cette année. Pour les années à venir si l'on veut obtenir un feu d'une plus grande puissance (K4) deux personnes devront être formées. Le choix s'est porté sur un feu de type K3 à 2180 euros.

**Fonds de solidarité logement :** il est proposé au conseil de participer au fonds de solidarité logement qui permet d'aider les familles en difficulté au niveau du logement, de l'énergie. Le Maire propose de verser 300 euros cette année. Pour notre commune 8 bénéficiaires sont répertoriés par les services.

**Spectacle pour enfants du 2 juillet :** Nadine Moisan rappelle la volonté des élus d'offrir un spectacle pour enfants le 2 juillet en ouverture du concert des jeunes. Les contacts se poursuivent pour trouver une prestation artistique adaptée aux différents âges concernés.